

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2020 Salle des Fêtes de Faverolles (Covid 19)

Etaient présents : ASSEMAT Mathilde, BECHEPOIS Julien, CARON Jacques, DEHU Didier, DUPUIS Sophie, GEHAN Blanche, POTEAUX Christian

Excusés : DARGOS Wiltord ayant donné pouvoir à POTEAUX Christian, ANASTACIO Mickael pouvoir à BECHEPOIS Julien, DRAG Henriane pouvoir à DEHU Didier, JULVE-ROSELLO Frédérique pouvoir à Christian POTEAUX

Secrétaire de séance : BECHEPOIS Julien

## Début de séance du conseil municipal 19h00

### D 20-020 : Indemnité de budget allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes

En complément de ses obligations professionnelles, le comptable public peut également apporter une aide de conseil aux collectivités locales qui le souhaitent. Le cas échéant, Les prestations de gestion du budget par le comptable public ouvrent droit au versement d'une indemnité, dont le montant est calculé au regard de la moyenne annuelle des dépenses de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer l'indemnité de Budget à taux plein à Mme Sylvie RASAMIMANANA, perceuteur, pour la durée du mandat.

### D 20-021 : Vote des taxes communales

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2020. Les taux suivants seront donc appliqués :

- Taux de taxe sur le Foncier Bâti : 14,66 %
- Taux de taxe sur le Foncier Non-Bâti : 54,94 %

### D 20-022 Vote du Budget 2020

Après avoir présenté et étudié chaque chapitre inscrit au Budget Primitif, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le Budget Primitif 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	98 844.00 €	98 844.00 €
Fonctionnement	218 198.00 €	218 198.00 €

Le budget est ainsi voté à l'unanimité.

### D 20-023 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une commission communale des impôts directes doit être instituées dans chaque commune.

Cette commission est constituée :

- Du Maire, Président de la commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Ainsi, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la Commission Communale de Impôts Directs en proposant une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Afin de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soumettre la liste de proposition comme suit:

**Titulaires :**

GEHAN Blanche  
 ASSEMAT Mathilde  
 BECHEPOIS Julien  
 DUPUIS Sophie  
 DEHU Didier  
 JULVE ROSELLO Frédérique  
 ANASTACIO Mickaël  
 CARON Jacques  
 DUPASQUIER Didier  
 DUPONT André  
 VAN DEN BERGHE Sébastien  
 COPEAUX Bernard

**Suppléants :**

PASQUIER Bruno  
 PY Dominique  
 CHAUVET Alain  
 HOUILLON Nicolas  
 POTEL Alexandre  
 AGNEZ Pierre  
 WISSMAN Michel  
 CHARTRAIN Nadia  
 RITZU René  
 BRUNELLE Fabien  
 CARRIERE Sébastien  
 DE BUSSY Patrick

**D 20-024 : Modification du poste de secrétaire de Mairie**

En accord avec l'agent administratif, il s'avère nécessaire de modifier le temps de travail hebdomadaire alloué au poste du secrétariat de Mairie.

Ainsi, le poste actuel bénéficiant de 17.5 h hebdomadaires est remplacé par un poste bénéficiant de 14h hebdomadaires.

Ce changement interviendra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

**INFORMATIONS**

**Référents communaux :**

Durant cette nouvelle mandature, les 8 conseillers municipaux auront pour mission de devenir « Référent » de leur zone. Un référent, dans l'esprit sera le relais, l'interlocuteur privilégié, de nos concitoyens dans une zone bien définie et pérenne, Il devra être à l'écoute, pouvoir apporter des réponses aux interrogations ou questions que vous n'osez peut-être pas poser.

Son rôle sera de vous informer des évènements municipaux et de remonter vos suggestions pour exemple. La finalisation et la mise en place sera pour la rentrée de Septembre.

**Point COVID Ecole**

Depuis le 11 mai, et ensuite mi-juin, l'assouplissement des protocoles a permis une rentrée scolaire dite « obligatoire » de bonne tenue avec un niveau plutôt bon pour les enfants selon les évaluations des deux enseignantes.

### Point animations

La nouvelle équipe se met en place et faute de fête patronale, une réflexion est en cours pour retrouver un maximum de Faverollais dans une ambiance festive à la rentrée de septembre.

### Service de transport des voyageurs

#### **Villeo /Retzeo évolue**

L'ensemble du dossier est consultable sur le site internet de la CCRV ou en mairie

## III) ZOOM sur la commune de Faverolles

### 1) Jours et horaires

#### **Desserte de proximité vers Villers-Cotterêts en transport à la demande (TAD) :**

Communes de Corcy, Coyolles, Dampleux, Faverolles, Fleury, Haramont, Largny-sur-Automne, Longpont, Louâtre, Montgobert, Oigny-en-Valois, Puiseux-en-Retz, Retheuil, Soucy, Taillefontaine, Villers-Hélon, Vivrières.



**Les points d'arrêts de prise en charge**  
Le transport entre ces points n'est pas autorisé

**Les points d'arrêts de dépôt**  
Pour Villers-Cotterêts (Assemblée  
départementale des Agres A3 et C  
C7 plan de réseau urbain)

**LES HORAIRES**

Service à la demande

Heures d'arrivée à Villers-Cotterêts :

0615 - 0715 - 0815 - 0915 - 1015	1115 - 1215
----------------------------------	-------------

Heures de départ de Villers-Cotterêts :

1015 - 1115 - 1215	1415 - 1515 - 1615 - 1715 - 1815 - 1915
--------------------	---

**LES TARIFS**

Le service Villeo-Retzeo à la demande est accessible avec l'ensemble des titres et abonnements de transport du réseau Villers-Cotterêts.

**LA RESERVATION**

Réservez votre transport :

- par téléphone au 0 800 979 229
- sur le site internet [www.villeo-retzeo.fr](http://www.villeo-retzeo.fr)
- sur l'application mobile Villeo-Retzeo

 Ce service est accessible aux personnes à mobilité réduite

A la réservation, l'administré indique l'heure d'arrivée à la gare de Villers-Cotterêts qu'il retient. Son horaire de départ au point d'arrêt le plus proche de son domicile lui sera alors communiqué.

### Centre de Loisirs CROC'VANCANCES

Le centre de Loisirs ouvrira ses portes à Faverolles du 06 au 31 juillet 2020.

Il accueillera des enfants entre 5 et 16 ans, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pour tout renseignement, merci de contacter France BAZ GRANDIERE au 06.47.24.88.58

### POUR MEMO / Site internet FAVEROLLES02

#### PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé en conseil communautaire le 23 Mars 2020, ce document est en vigueur depuis cette date. Il est accessible et consultable sur le site de la CCRV, et les documents sont consultables en Mairie.

Voici le chemin d'accès sur internet :

[CC Villers Cotterets](#) >> [Communauté de communes VC](#) >> [Vie pratique](#) >> [Urbanisme et enfin PLUi](#)

**Changement des horaires du secrétariat :**

Merci de bien vouloir noter les nouveaux horaires d'ouverture au public qui entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 :

- **Mardi : de 8h30 à 11h30**
- **Jeudi : de 8h30 à 11h30**
- **Vendredi : de 18h00 à 19h30**

**Information CCRV :**

**ENVIE DE PASSER TON BAF A ?**

**Ta Communauté de Communes t'aide à financer ta formation !**

**Contacte-nous pour en savoir plus.**



Renseignements : Communauté de Communes Retz-en-Valois  
Service enfance Jeunesse : 03 23 55 98 97  
ou par mail : p.aerts@retzenvalois.fr  
www.cc-retz-en-valois.fr



**Tu as entre 12 et 17 ans**

Tu habites une commune de la CCRV,  
Tu as des projets plein la tête  
Tu aimes le contact avec les autres jeunes  
Le service enfance-jeunesse de la CCRV  
t'accompagne dans la création d'une

**JUNIOR ASSOCIATION**



**JUNIOR** Réseau National des Junior Associations

Renseignements auprès du  
Service Enfance-Jeunesse :  
03.23.55.98.97 - p.aerts@retzenvalois.fr  
ou sur [www.cc-retz-en-valois.fr](http://www.cc-retz-en-valois.fr)


**Fermeture de la Mairie**

La Mairie sera fermée du 06 juillet 2020 au 20 juillet 2020 inclus. Les permanences ne seront pas assurées.

En cas d'urgence vous pouvez contacter :

- Christian POTEAUX (Maire) : **06.76.89.56.69**
- Frédérique JULVÉ (1er adjoint) : **06.83.36.12.62**
- Jacques CARON (2<sup>ème</sup> adjoint) : **06.78.34.03.03**

Fin de séance du conseil municipal 21h00.

Le Maire,  
Christian POTEAUX

